



AVIS

OBJET: Règlement complémentaire sur la circulation routière concernant l'interdiction de stationner rue Barrière Moye

Il est porté à la connaissance de chacun que le Conseil communal, lors de sa séance du 26 septembre 2023, a approuvé le règlement complémentaire de circulation routière concernant l'interdiction de stationner le long de l'immeuble n°17 de la rue Barrière Moye.

Ledit règlement est publié sur le site de la Ville www.wavre.be.

Wavre, le 12 octobre 2023

La Directrice générale,


Christine GODECHOUL

La Bourgmestre,


Anne MASSON